

## L'INFORUP - Le bulletin d'information d'Eurodom



### LÉGION D'HONNEUR - GÉRARD BALLY REMET LA MÉDAILLE DE LA LÉGION D'HONNEUR À JEAN-CLAUDE CANTORNÉ

Le mercredi 13 octobre, Gérard Bally, Délégué Général d'Eurodom, a remis la médaille de la Légion d'honneur à Jean-Claude Cantorné, ancien directeur général du groupe rhumier Bardinet et vice-président de la COFEPP.

En parallèle de sa brillante carrière dans le monde des spiritueux, Jean-Claude Cantorné a œuvré pour fédérer les acteurs du rhum des DOM pendant près de 55 ans.

Il fonda en 1965 le Syndicat Français du Rhum, dont il fut président, manifestant très tôt un attachement à l'intérêt collectif et un désir d'organiser et de consolider la profession. Il continuera sur cette lancée en fondant l'interprofession du rhum des DOM en 1995, le CIRT-DOM qu'il présidera et vice-présidera alternativement jusqu'en 2020.

Il contribua ainsi au lancement de la collaboration entre la filière canne-sucre-rhum et Eurodom et grâce à son travail exemplaire et sa vigilance particulière sur les dossiers primordiaux pour la filière, de nombreuses avancées furent mise en place. Cette collaboration n'a été possible que par les actions fédératrices qu'il entreprit tout aux longs de sa carrière et permit à la profession, grâce à la parfaite cohésion qu'il a su y maintenir, de défendre ses intérêts.

On peut lui créditer, notamment, les mises en place de la directive sur la définition des spiritueux en 1989, la directive sur l'harmonisation des accises en 1992 ou encore la décision du Conseil instaurant un différentiel d'accises en faveur du rhum traditionnel des DOM en 1995 pour ne citer que quelques-uns des dossiers sur lesquels Jean-Claude Cantorné aura marqué l'histoire du rhum traditionnel des DROM.

Ce sont autant d'avancées pour le bien collectif que lui doivent tous les acteurs de la grande filière canne-sucre-rhum.

18 au 22 octobre 2021

- LÉGION D'HONNEUR - GÉRARD BALLY REMET LA MÉDAILLE DE LA LÉGION D'HONNEUR À JEAN-CLAUDE CANTORNÉ
- AGRICULTURE - LES MINISTRES EUROPÉENS DÉBATTENT DU RENFORCEMENT DES NORMES DE COMMERCIALISATION
- FONDS EUROPÉENS - COMMUNICATION DE LA COMMISSION SUR LA CLÔTURE DES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS 2014-20
- AGENDA DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES - Semaine du 18 au 22 octobre 2021





---

## AGRICULTURE - LES MINISTRES EUROPÉENS DÉBATTENT DU RENFORCEMENT DES NORMES DE COMMERCIALISATION

Le 11 et 12 octobre, les ministres européens de l'Agriculture, réunis à l'occasion d'un Conseil Agriculture et Pêche (AGRIPECHE), ont abordé certains aspects relatifs à la commercialisation et la qualité des produits agroalimentaires au sein de l'Union européenne.

Les ministres européens ont échangé sur la révision des normes de commercialisation européennes pour les produits agricoles, prévue par la Stratégie européenne «De la Ferme à la Table», qui vise entre autres à accroître la durabilité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Pour rappel, ce sujet a récemment fait l'objet d'une consultation publique de la Commission européenne, qui s'est achevée le 31 août. Une deuxième période de contribution est prévue pour le second trimestre 2022.

Les ministres européens ont principalement débattu sur les possibilités de renforcer ces normes en incluant des critères de durabilité dans la réglementation sur l'étiquetage des produits, tout en améliorant, ce faisant, l'information aux consommateurs.

En outre, l'Espagne a présenté, au nom de 17 États membres dont la France, le Portugal, l'Allemagne ou encore la Grèce, une déclaration commune sur la révision de la politique de qualité des produits agroalimentaires en vue de renforcer les indications géographiques. La déclaration insiste pour que soient mieux pris en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques, afin de valoriser la production européenne.

---

## FONDS EUROPÉENS - COMMUNICATION DE LA COMMISSION SUR LA CLÔTURE DES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS 2014-20

Le 14 octobre 2021, la Commission européenne a publié sa communication concernant la clôture des programmes opérationnels 2014-2020, adoptés pour bénéficier d'une assistance du Fonds européen de développement régional, du Fonds social européen, du Fonds de cohésion et du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche. Ce document établit des lignes directrices présentant des procédures simplifiées, visant à mettre à profit les meilleures pratiques recensées lors de la clôture des périodes précédentes et à tenir compte de la crise du COVID-19.

La clôture proche des programmes opérationnels des Fonds européen de développement régional, du Fonds social européen, du Fonds de cohésion et du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche est l'occasion de revenir sur l'utilisation des fonds européens pour les régions ultrapériphériques. Du fait de leurs spécificités et de leurs caractéristiques géographiques propres, les régions ultrapériphériques ont davantage besoin de financements afin de réduire leurs disparités sociales et économiques. À ce titre, elles avaient bénéficié sur la période 2014-2020 d'un montant global d'environ 13,8 milliards d'euros, dont 1,4 milliards d'euros au titre de l'enveloppe additionnelle en faveur des régions ultrapériphériques.

Tous les sept ans, l'Union européenne révisé sa stratégie d'attribution des fonds européens pour répondre aux enjeux des territoires et aux nouveaux défis. Pour la période 2021-2027, les montants du Fonds européen de développement régional et des fonds de cohésion s'élèvent à hauteur de 392 milliards d'euros, 88 milliards d'euros pour le Fonds Social Européen+, et 5,4 milliards d'euros pour le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture. Quant à l'enveloppe additionnelle en faveur des régions ultrapériphériques, elle a été augmentée, passant de 1,4 milliards d'euros en 2014-2020 à 1,9 milliards d'euros pour la future période.

## AGENDA DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES - Semaine du 18 au 22 octobre 2021

	COMMISSION EUROPÉENNE	PARLEMENT EUROPÉEN	CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE ET CONSEIL EUROPÉEN
Lundi 18/10		Plénière du Parlement européen	
Mardi 19/10		Plénière du Parlement européen	
Mercredi 20/10		Plénière du Parlement européen	
Jeudi 21/10		Plénière du Parlement européen	Conseil européen
Vendredi 22/10			Conseil européen

Votre InfoRup a été élaboré par l'équipe d'Eurodom.

Retrouvez toutes les éditions précédentes de l'InfoRup sur [EurodomBlog](#)

Pour toute information complémentaire, contactez-nous sur [contact@eurodom.org](mailto:contact@eurodom.org)

### Vie privée (RGPD)

Eurodom attache beaucoup d'importance au respect de la vie privée. Lorsque nous collectons des données vous concernant, nous le faisons dans le respect du Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016. Vos données sont utilisées dans le cadre de l'envoi de l'InfoRUP, lettre d'information hebdomadaire sur les sujets liés aux Régions Ultrapériphériques européennes. Celles-ci sont enregistrées dans une base de données informatisée appartenant à Eurodom. Eurodom s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à vos données sans votre consentement préalable à moins d'y être contraint en raison d'une obligation légale. Si vous souhaitez vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles pour la réception de l'InfoRUP, vous pouvez nous en faire part à tout moment en envoyant un e-mail à [contact@eurodom.org](mailto:contact@eurodom.org) ou par courrier postal : 11 rue de Cronstadt – Paris 75015.

Eurodom  
11 rue de Cronstadt | 75015 PARIS

[contact@eurodom.org](mailto:contact@eurodom.org) | [www.eurodom.org/](http://www.eurodom.org/)

[Webversion](#) | [Unsubscribe](#) | [Update](#)

[Modifiez votre profil](#) - [Pour vous désabonner cliquez ici](#)

**Flexmail**